

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

RÉGULARISER LES PRATICIENS ET PHARMACIENS À DIPLOME HORS UNION
EUROPÉENNE - (N° 432)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
M. Maudet

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination